

Tennis de Table Fronton

Autorisations parentales

Je soussigné(e)

Père , Mère , Tuteur légal de enfant déclare :

- avoir pris connaissance du règlement intérieur joint en annexe et m'engage à le respecter.

Santé et urgence médicale

- autoriser le responsable des entrainements à appliquer les premiers soins ou à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale nécessaire sur mon enfant en cas d'accident.

Droit à l'image

- autoriser les éducateurs et autres responsables du club à prendre des photos, à réaliser des documents audio-visuels sur lesquels mon enfant figure et à les utiliser pour les effectuer la promotion du club dans la presse locale, sur les réseaux sociaux, ainsi que lors de manifestations sportives.
- autoriser la diffusion d'informations personnelles – nom, prénom, catégorie d'âge, nombre de points – concernant mon enfant sur le site internet du club <https://ttfronton.fr/>

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit permanent d'accès, de modification, de rectification et de suppression de toutes les données et images vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous au bureau du club ou par mail à l'adresse suivante ttfronton@ttfronton.fr

Activités du club, transport, limites de responsabilités

- autoriser à quitter seul les activités du Tennis de Table Fronton Oui Non
 - Personnes (autres que les parents) autorisées à venir chercher l'enfant :
 -
 -
- autoriser que tous les membres du club (ou parents selon le cas) transportent mon enfant aux lieux où se dérouleront les compétitions ou autres activités.
- être informé(e) que la prise en charge de mon enfant pour les cours débute à l'intérieur de la salle de tennis de table en présence d'un responsable, et qu'elle cesse dans les mêmes conditions en fin de cours.

Par ailleurs, je dégage de toute responsabilité l'éducateur et les animateurs ainsi que les responsables du Tennis de Table Fronton au cas où l'enfant inscrit à l'activité ne serait pas présent lors de l'appel effectué au début du cours. Il incombe donc aux parents ou accompagnateurs de s'assurer que l'enfant se présente bien à la salle aux heures prévues. Cette autorisation est valable pour la durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible.

Fait à

Le

Signature précédée de "Lu et approuvé"